

DECRET N° 2018 – 317 du 14 juillet 2018

portant intérim du Président de la République,
pour la période du **16 au 20 juillet 2018 inclus**.

**LE PRESIDENT DE REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu** le décret n°2017-506 du 27 octobre 2017 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2017-507 du 27 octobre 2017 portant nomination du Secrétaire Général de la Présidence de la République ;

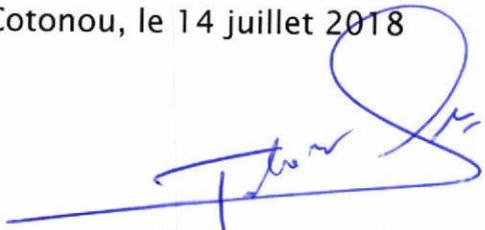
DECRETE :

Article 1^{er} : Pendant l'absence de Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, **Monsieur Pascal Irénée KOUPAKI**, Ministre d'Etat, Secrétaire Général de la Présidence de la République, assure son intérim du **16 au 20 juillet 2018** inclus dans les limites fixées par la Constitution.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 14 juillet 2018

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON